



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction
Départementale des Territoires
Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Planification Aménagement
Urbanisme

Metz, le 23 FEV. 2017

Affaire suivie par :
Agnès SUZZI
Tél : 03.87.34.34.68
Télécopie : 03.87.34.34.05
Courriel : agnes.suzzi@moselle.gouv.fr



Monsieur le Maire,

Suite à la délibération du 25 novembre 2016 par laquelle le conseil municipal de votre commune a décidé d'arrêter le projet du Plan Local d'Urbanisme, j'ai procédé à la consultation des services sur la base des dossiers réceptionnés le 1er décembre 2016.


J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, l'avis de l'Etat sur le PLU arrêté ainsi que les remarques utiles des services de l'Etat et organismes consultés.

L'ensemble de ces éléments devra être annexé au dossier soumis à enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LE PREFET,

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires**



Björn DESMET

Monsieur le Maire
de la commune de
57130 – ARS-SUR-MOSELLE